

COVID-19 | Concept de protection

Le présent document se base sur les recommandations émises par la Swiss Pole Sports Federation et Swiss Olympic, élaborées selon les demandes de l'OFSP et des autorités fédérales et cantonales. Il a été émis dans la perspective de la réouverture des studios de danse en date du 8 juin 2020.

Dernière mise à jour au 04.01.2021.

1. PRINCIPES DE BASE

Les mesures de protection énoncées sont basés sur la mise en place des « gestes barrières » pour prévenir la propagation du Coronavirus. Ces principes sont :

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP (en particulier le lavage des mains)
- Distanciation sociale (min. 1m50)
- Porter un masque dans les espaces intérieurs, avant et après le cours
- Renoncer aux accolades et embrassades, ne pas se serrer la main
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le coude
- Ne pas fréquenter un lieu public en cas de symptômes du virus

2. MISE EN APPLICATION DANS LES STUDIOS

Afin de préserver la santé de ses clients, Acropole demande expressément aux personnes appartenant à des groupes à risques tels qu'identifiés par l'OFSP et aux personnes présentant des symptômes du coronavirus, **de ne pas se présenter dans les studios.**

Gestion des infrastructures

- Affichage des consignes de sécurité de l'OFSP à l'entrée des studios.
- Mise à disposition de désinfectant pour les mains des clients et des enseignants.
- Les serviettes et chiffons en tissu (pour le séchage des mains et le nettoyage du matériel) sont remplacés par des serviettes en papier jetable. Chaque client peut néanmoins apporter son chiffon, réservé à son propre usage.
- Le sol, les engins, le petit matériel utilisé et les lieux de passage (poignées de porte, wc, ...) sont nettoyés/désinfectés après chaque cours.
- Les locaux sont aérés durant plusieurs minutes entre chaque cours.

Accès aux vestiaires et sanitaires

- L'accès aux WC est autorisé à toute la clientèle.
- L'accès aux vestiaires et aux douches est autorisé pour les enfants de moins de 16 ans.
- L'accès aux vestiaires pour les plus de 16 ans est possible, moyennant le respect de max 2 personnes simultanément et dans le respect des distances sociales. Les clients sont néanmoins invités à se présenter en tenue de sport pour limiter l'utilisation de l'espace vestiaires.
- Mise à disposition de savon + désinfectant pour les mains des clients et des enseignants.
- Les espaces sanitaires sont nettoyés quotidiennement.

Organisation des cours

- La participation aux cours peut se faire uniquement sur inscription préalable auprès du secrétariat / via l'application de réservation, afin de garantir la tenue des listes de présence et le traçage des contacts.
- L'accès au studio ne peut se faire que sur autorisation du professeur; les clients du cours précédent doivent avoir quitté les lieux. L'attente se fait à l'extérieur du bâtiment
- Le droit d'accès aux cours collectifs et le nombre de participants est défini selon les dernières exigences et restrictions de la Confédération et/ou des Cantons.

[Du 04 janvier 2021 au 28 février 2021, l'accès aux cours collectifs en intérieur est limité aux individus de moins de 16 ans, en groupes de 9 maximum + moniteur].

- Utilisation / Nettoyage du matériel:
 - Un mélange d'alcool et d'eau permettant le nettoyage des engins par leur utilisateur durant les cours est à disposition. Il doit être utilisé avec des serviettes en papier jetable ou un chiffon à usage personnel.
 - Les engins doivent obligatoirement être nettoyés après utilisation à la fin du cours. Les cerceaux et tissus sont désinfectés par le professeur; les tissus sont lavés en machine chaque semaine.
 - Les tapis de yoga sont mis à disposition pour l'échauffement. Ils doivent toutefois être utilisés avec une serviette/un linge apporté par les participants. L'utilisation des tapis sans protection n'est pas autorisée. Les tapis sont désinfectés après chaque cours. Les participants peuvent également amener leur propre tapis de yoga.
 - Le matériel de renforcement (sangles, haltères, ...) est désinfecté après chaque cours.
- Distanciation sociale et port du masque / port des gants :
 - Afin de garantir la sécurité des élèves -qui pratiquent une activité acrobatique parfois à plusieurs mètres de hauteur-, l'enseignant porte un masque lors des

parades et apprentissages techniques nécessitant un contact rapproché, et lors desquels la distanciation sociale ne peut être maintenue.

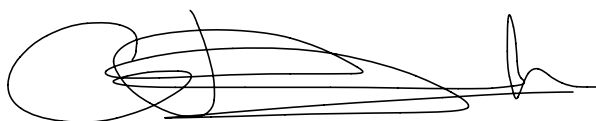
- Durant le cours, les enfants et les adultes ne sont pas obligés de porter le masque.
- Le port de gants n'est pas recommandé.

3. RESPECT DES CONSIGNES

En cas de non-respect de ces principes de protection, Acropole se réserve le droit d'exclure de ses cours / de ses studios, toute personne mettant à risque la santé d'autrui.

Neuchâtel, le 04 janvier 2021.

Signature du responsable de salle

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.